

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

Date de convocation : 1^{er}/04/2016

Date d'affichage : 1^{er}/04/2016

L'an deux mille seize, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VITOT légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël LELARGE, Maire de VITOT.

Etaient présents : Mesdames Jeannine ALNET, Sylvie MONNIER, Aline POUPINET, Christelle CORROY et Martine DURET, Messieurs Jean-Michel ROUX, Yann LEBOURG, Maximilien CATHERINE et Hervé RUPIN.

Absents excusés : Georges GUENET, Evelyne LAVENAS, Lionel CHAINON, Sabrina SEDIEU-PLANCQUEEL, Alain MARECHAL.

Monsieur Lionel CHAINON a donné procuration à Monsieur Joël LELARGE.

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité et signé.

1) Modification Compte Administratif 2015-Budget commune

→ *Délibération 2016/07*

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 16/02 du 7 mars 2016

L'ensemble du Conseil a approuvé les chiffres suivants :

Section de fonctionnement

| | |
|------------------------|--------------|
| Résultat reporté N-1 : | 168 960.55 € |
| Dépenses : | 231 214.68 € |
| Recettes : | 270 238.45 € |
| Excédent : | 39 023.77 € |
| Solde : | 207 984.32 € |

Section d'investissement

| | |
|------------------------|----------------|
| Résultat reporté N-1 : | - 135 640.69 € |
| Dépenses : | 53 125.40 € |
| Recettes : | 218 035.88 € |
| Excédent : | 164 910.48 € |
| Solde : | 29 269.79 € |

Restes à réaliser dépenses : 6 149 €

Report à nouveau : 231 105.11 €

2) Budget Primitif 2016 – Commune

→ Délibération 2016/08

Le Conseil Municipal,
Procédant à l'établissement du budget primitif de 2016 pour la commune,

Arrête comme suit, à l'unanimité :

Section de fonctionnement : 448 512.32 € en dépenses et en recettes
Section d'investissement : 90 211.55 € en dépenses et en recettes

Les taux de contributions directes sont fixés comme suit :

| | |
|---|-------|
| - taxe d'habitation : | 10,02 |
| - taxe foncière sur les propriétés bâties : | 16,45 |
| - taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 44,10 |
| - CFE | 14,07 |

→ Délibération 2016/10

Après concertation, les membres du Conseil décident d'allouer une subvention de 1 000 € au Comité des fêtes afin de l'aider à financer le Noël des enfants de la commune.

3) Budget Primitif 2016 – Assainissement

→ Délibération 2016/09

Le Conseil Municipal,
Procédant à l'établissement du budget primitif de 2016 pour l'assainissement,

Arrête comme suit, à l'unanimité :

Section d'exploitation : 109 423.36 € en dépenses et en recettes
Section d'investissement : 178 104.71 € en dépenses et en recettes

4) Questions diverses

- Travaux logement communal

Monsieur LEBOURG présente les différents devis qui ont été demandés pour la mise en place d'une ventilation dans le logement communal, afin de résoudre les importants problèmes d'humidité. Celui de la société Pross'air semble le plus avantageux, il est donc retenu à l'unanimité par les membres du Conseil.

Il précise que ces travaux seront suivis par le remplacement de toutes les fenêtres.